
PAD

Liste des pièces justificatives

Plan Cétacés – Arrêts temporaires 2026

Pièces nécessaires à l'instruction du dossier

NB : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaires à l'instruction de votre dossier

Une partie est réservée au service instruction pour vérification des pièces

AT Cétacés 2026

Contrôlé le :

Par :

Pièces justificatives à fournir	Pièces jointes	Sans objet	Service instructeur
PIECES A FOURNIR POUR TOUS LES BENEFICIAIRES			
Délégation de pouvoir/convention de mandat/procuration et CNI du mandant et mandataire en cas de dépôt par une tierce personne.			
Relevé d'identité bancaire avec adresse postale identique à celle de l'adresse du demandeur et mentionnant le navire concerné pour les entreprises individuelles			
Permis de navigation ou permis d'armement indiquant la catégorie de navigation du navire valide			
Copie de licence de pêche européenne précisant les engins utilisés principalement par les navires			
Acte de francisation à jour du navire objet de la demande d'aide ou, depuis le 1er janvier 2023, certificat d'enregistrement de navire.			
Contrat d'affrètement, ou toute pièce officielle permettant d'attester du lien entre le propriétaire et l'armateur.			
Document attestant que la VMS est un modèle homologué			
Attestation sur l'honneur de payer l'équipage du navire objet de la demande d'aide			
Annexes financières présentant le chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre ou de février du navire objet de la demande certifiées + annexe AUTRES AIDES PUBLIQUES PERCUES signée par le demandeur			
Relevés DSN à jour de janvier et février 2026 + déclaration d'activité patron			
Notification faite avant le 22 janvier à minuit du port d'arrêt à la DDTM de rattachement dudit port			
DOCUMENTS POUR LES CAS PARTICULIERS :			
Attestation sur l'honneur d'effectuer au moins 1 jour de mer au premier trimestre 2026 avec un engin à risque dans la zone VIII (+ justificatif changement d'activité si besoin).			
Attestation présentant le caractère anormal de l'activité du navire sur une période entraînant le non-respect des 120 jours de mer.			
Annexe financière comptable présentant le caractère anormal d'un trimestre de 2023, 2024 ou 2025.			
Documents attestant du nombre de jours de travaux non autorisés effectués pendant la période de fermeture.			
Documents attestant de l'impossibilité de récupérer le CA de l'ancien armateur Ex: échanges de mails, attestation de l'ancien armateur, etc.			
Documents de l'ancien navire et du nouveau navire attestant que le navire remplaçant est différent du navire remplacé.			
Notifications faites à la DDTM en cas d'un arrêt à l'étranger et en cas de déplacement intra-portuaire pour motif impérieux à l'étranger			
Notification faite à la DDTM en cas de déplacement pendant la période d'arrêt.			
Notification faite à la DDTM en cas de dysfonctionnement de la VMS puis de réparation effectuée dans un délai raisonnable			
Justificatif d'installation d'un dispositif technique			
Contrat de transport de biens et de personnes entre île et continent à titre gracieux précisant les jours d'activité à ce titre.			
POUR LES ENTREPRISES			

Attestation de régularité fiscale à jour à la date du dépôt			
Attestation de régularité sociale à jour à la date du dépôt			
POUR LES PERSONNES PHYSIQUES			
Pièce d'identité du demandeur en cours de validité			
Statut de copropriété (le cas échéant)			
Attestation de régularité fiscale à jour à la date du dépôt			
Attestation de régularité sociale à jour à la date du dépôt			